

## Trois jeunes Français saisissent la justice pour crimes de guerre, après avoir été enrôlés de force au sein du groupe Etat islamique

Ces jeunes, arrivés en Syrie alors qu'ils étaient mineurs, font partie des 5 700 détenus de 61 nationalités différentes qui ont récemment été transférés en Irak, où ils sont incarcérés.



En 2015, l'un des enfants de jihadistes avait 12 ans lorsqu'il a été emmené en Syrie par son père, l'une des voix françaises ayant revendiqué les attentats du 13-Novembre à Paris et Saint-Denis. (LAURENT PERPIGNA IBAN / HANS LUCAS / AFP)

Trois jeunes Français, emmenés enfants en Syrie par leurs parents jihadistes, ont saisi la justice française pour crimes de guerre, estimant avoir été enrôlés de force au sein du groupe État islamique, a annoncé à France Info leurs avocats, Marie Dosé et Matthieu Bagard, confirmant une information de l'AFP. Ces jeunes font partie des 5 700 détenus de 61 nationalités qui ont récemment été transférés de Syrie en Irak, où ils sont incarcérés à Bagdad. Ils sont également visés par des mandats de recherche dans des enquêtes antiterroristes menées par des magistrats parisiens, précise l'AFP.

Sollicités par France Info, Marie Dosé et Matthieu Bagard estiment que ces enfants, désormais majeurs, doivent être considérés comme « *des victimes de guerre* ». « *Aucun enfant ne choisit d'être enrôlé, et la France fait montre de la pire des indignités dans cette affaire, violant de surcroît les conventions dont elle est signataire* », ont-ils fustigé auprès de l'Agence France-Presse.

"Au lieu de les traiter comme les victimes qu'ils sont, la France a refusé de les rapatrier de Syrie et a rendu possibles leurs transferts dans une prison irakienne sordide où ils subissent des traitements inhumains et dégradants."

Marie Dosé et Matthieu Bagard, avocats des trois jeunes Français enfants de jihadistes qui portent plainte

A l'AFP

Une plainte a été déposée début avril avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction pour l'un des jeunes, et deux signalements ont été émis pour les deux autres, ont confirmé les deux avocats à France Info. L'infraction visée est la conscription, l'enrôlement ou la participation active de jeunes de moins de 18 ans dans le contexte d'un conflit armé non international.

### **Emmenés « de force » en Syrie à 11 et 12 ans**

En 2015, Mehdi\* avait 12 ans lorsqu'il a été emmené en Syrie par son père, jihadiste connu pour être l'une des voix françaises ayant revendiqué les attentats du 13 novembre 2015 à Paris et Saint-Denis. Mehdi\* a été « *formé, de ses 12 à ses 16 ans* », à la « *guerre informationnelle* » et a donc été « *forcé à "participer activement" aux hostilités* » de l'EI.

Son parcours ressemble à celui de Yacine\* et Sofiane\*. Le premier a été « *emmené de force par ses parents en Syrie* » en août 2014, à ses 11 ans. Sofiane\* est quant à lui arrivé en 2014 en Syrie quand il avait 12 ans. Il « *a été enrôlé dans la police de l'État islamique* » selon les dires de sa sœur, citée dans la plainte dont l'AFP a eu écho.

\* Ces prénoms ont été modifiés